

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 2103285F — Mise à jour : 16 janvier 2026

Organisme responsable : AGIPLUS

Contenu

Objectifs

- Appréhender le document unique d'évaluation des risques professionnels comme source de progrès au-delà du strict respect de la réglementation
- Maîtriser les étapes clés pour établir et mettre à jour son document unique

Programme

- À quoi sert le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) ?
- Qu'est-ce que l'évaluation des risques ?
- Comment établir le DUER ?
- Que doit contenir le document unique ?
- Quand faut-il mettre à jour le DUER ?
- Qui peut consulter le DUER ?

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée Sans niveau spécifique	Niveau de sortie Sans niveau spécifique
---	--

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2172188	Présentiel	Camoël	31/12/2025	30/12/2026

Source : GREF Bretagne #2103285F